

FONTE DES AVANCEMENTS DE GRADE A LA METROPOLE POUR 2021

REVENDEICATIONS: RESTONS ZEN!!...



RAPPEL : pour les avancements de grade, dans la mise en place des lignes de gestion, il avait été acté d'un travail en commun avec toutes les organisations syndicales représentatives, **CECI N'A PAS ETE RESPECTE PAR LA DIRECTION. Ce qui leur a permis d'établir une liste dans l'opacité la plus totale.**

Ci-dessous le tableau par grade :

CATEGORIE	AU GRADE SUPERIEUR	PROMOUVABLE	PROPOSABLE	%
C	Adjoint administratif	7	2	14 %
C	Adjoint administratif principal 2 classe	22	6	27,27 %
C	Adjoint du patrimoine	9	2	22,22 %
C	Adjoint patrimoine principal 2 classe	28	4	14,28 %
C	Adjoint technique	62	30	48,38 %
C	Adjoint technique principal 2 classe	196	21	10,71 %
C	Agent de maîtrise	24	4	16,66 %
B	Animateur	0	0	0
B	Animateur principal 2 classe	1	0	0
B	Assistant de conservation	8	2	25 %
B	Assistant de conservation principal 2 classe	22	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal 2 classe	3	1	33,33 %
B	ETAPS	7	1	14,28 %
B	ETAPS principal 2 classe	17	2	11,76 %
B	Rédacteur	10	0	0
B	Rédacteur principal 2 classe	13	4	30,76 %
B	Technicien	2	0	0
B	Technicien principal 2 classe	21	1	4,76 %
A	Attaché conservation du patrimoine	1	1	100 %
A	Attaché	6	2	33,33 %
A	Attaché principal	7	3	42,85 %
A	Bibliothécaire	5	2	40 %
A	Conservateur	3	1	33,33 %
A	Ingénieur	4	2	50 %
A	Ingénieur principal	10	1	10 %
A	Ingénieur en chef	1	0	0
A	Professeur enseignement artistique de classe normale	4	1	25 %
	TOTAL	493	93	18,86 %

Au départ de la course il y avait 533 participants. A l'arrivée seul 93 ont franchi la ligne d'arrivée.

Que sont devenus les 440 autres participants ? **EN QUOI ONT-ILS DEMERITE ?**

C'est le résultat de la nouvelle politique des relations humaines mise en place avec l'aide des nouvelles lignes de gestion.

**De qui se moque-t-on ? Pour le syndicat CGT Clermont Métropole une fois de plus,
C'EST UNE HONTE**

Alors que certains élus en Conseil métropolitain affirment que l'augmentation du temps de travail est largement compensée par les avancements de grade. Il n'empêche que la réalité n'est pas la même pour tous, 93 agents toutes catégories confondues sur environ 2000 ont bénéficié d'avancement de grade cette année.

La CGT NE PEUT PAS L'ADMETTRE.

Qu'en est-il des nouvelles grilles indiciaires pour 2022 ?

Suite à l'augmentation du SMIC, le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 fixe à compter du **1er octobre 2021 le minimum de traitement à l'indice majoré 340 correspondant à l'indice brut 367.**

A compter de cette date, les agents occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 340 percevront le traitement afférent à l'indice majoré 340 (indice brut 367).

Cela impacte :

- Les 6 premiers échelons de l'échelle C1,
- Les 4 premiers échelons de l'échelle C2,
- Les 3 premiers échelons du grade d'agent de maîtrise.

Il s'agit ainsi d'une simple augmentation de l'indice minimum de traitement et non une modification des grilles indiciaires, qui pour le moment ne sont pas modifiées.

Ci-joint les barèmes de traitement pour 2022.

La hausse du point d'indice est l'unique levier permettant d'augmenter le traitement de tous les agents de façon égalitaire.

Le point d'indice de la Fonction publique détermine la rémunération des fonctionnaires. En moyenne, il représente plus de 80 % du salaire des agents de la Fonction publique.

La valeur actuelle du point d'indice est de 4,68603 € bruts.

Le traitement indiciaire est calculé en multipliant l'indice majoré (variable selon le grade et l'échelon du fonctionnaire) par le point d'indice.

Concernant les jours d'ancienneté, SURTOUT n'oubliez pas de vérifier auprès du service des Relations Humaines s'ils sont bien enregistrés sur vos comptes, et que la mise à jour soit bien faite avant le 31 décembre 2021.

Concernant les médailles, il nous a été remonté qu'il y avait eu des oublis.

**Les agents subissent
le sous-effectif du service des Relations Humaines , qui semble être depuis quelques temps
un service au rabais.**

N'hésitez pas à nous contacter au besoin :

**Syndicat CGT 64-66 Ave de l'Union Soviétique 63000 Clermont-Ferrand Contactez-nous : 04.73.98.36.94 ou 06.68.34.53.68
cgtclerco@gmail.com**

La fédération CGT des Services Publics rassemble les personnels des : services publics territoriaux, communes, départements, régions et leurs établissements ; centres d'incendie et de secours (Sapeurs-Pompiers); préfectures; secteurs publics et privés du logement social; secteurs privés des eaux et de la thanatologie.